



Le Secrétaire
du Comité de Bassin

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION
INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DU 7 JUIN 2019**

Présences et mandats

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane - Président	Présent	
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	DEFLESSELLE Claude	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 100 000 hab / Littoral	RINGOT Bertrand	Excusé	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 100 000 hab / Littoral	PATRIS Jacques	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	COTEL Jacques	Excusé	<i>Mandat à M. DEFLESSELLE</i>
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Agriculture	FACT Olivier	Excusé	<i>Mandat à M. HAUSSOULIER</i>
Industrie	DELAUME Jacques	Excusé	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	SIX Alain	Excusé	<i>Mandat à Mme VERBRUGGHE</i>
Associations agréées de Protection de la Nature	VERBRUGGHE Ginette (Vice-Présidente)	Présente	
Personne qualifiée	DELELIS Annick	Excusée	<i>Mandat à Mme VERBRUGGHE</i>
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre	Excusé	
Directeur de l'ARS de NPDC ou son représentant	RICOMES Monique (en cours de rempl)	Excusée	
SGAR NPDC ou son représentant	DINDAR Céline	Excusée	
DREAL Nord Pas-de-Calais, délégué de Bassin ou son représentant	TAPADINHAS Laurent	Excusé	
Membres Consultatifs			
		Présents	
Francois RAYMOND Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
Julie PERCELAY Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusée	
GALTIER Bertrand Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie Accompagné de Mesdames AUBERT, DERICQ, LECLERCQ, LESSENS, MARTIN Monsieur COURTECUISSÉ		Présent	
Divers			
		Présents	
	Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration		
Vacant			
	Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration		
LEFEBVRE Jean-Pierre		Excusé	
Autres Divers			
AUBOURG Guillaume (PsEau)	<i>Présent en fin de séance après les votes et débats.</i>		

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

1. Approbation du Procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 09 novembre 2018
2. Situation des engagements
3. **Coopération décentralisée :**
 - Evaluation des projets de coopération décentralisée
 - Appel à projets 2019
 - Programme eau à Dédougou (Ville de Douai)
 - 3ème Edition de Young Water Solutions (Fondation Goodplanet France)
 - Accès à l'eau potable pour le Sud de l'archipel des Comores (Dunkerque grand littoral)
4. **Coopération institutionnelle :**
 - PSEAU : projet de mise en réseau des acteurs de l'eau : Madagascar (année 3)
5. **Politique jeunesse, volet international :**
 - Animation du Parlement des jeunes de l'Escaut (ONG Goodplanet Belgium)
 - Gestion du Parlement mondial de la jeunesse pour l'eau et du Parlement européen de la jeunesse pour l'eau (ONG SEE/SIE)
 - Création et représentation d'un spectacle franco-bulgare de marionnettes sur le thème de l'eau et des changements climatiques (théâtre du Hazard)
6. **Points d'information :**

Action internationale des agences de l'eau :

 - Financement du Partenariat français pour l'eau
 - Accord cadre de partenariat avec l'AFD
 - Mandat de mutualisation
 - 100 projets eau et climat pour l'Afrique
 - Calendrier des prochains déplacements (projets)
 - Bulgarie : rapport de la mission du 25 février au 3 mars
 - Sénégal : compte-rendu de la mission d'évaluation réalisée du 19 au 25 novembre 2018

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ODJ	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ / AF	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 09 novembre 2018	X			Adoption à l'unanimité
3	19-A-...	ACTION INTERNATIONALE COOPERATION DECENTRALISEE	AF		X	<p>Avis favorable à l'unanimité, transmission CA, sous réserve de modifications* qui resteront à vérifier pour la séance du Conseil d'Administration du 5 juillet 2019</p> <p>N' a pas participé au vote et au débat : M.HAUSSOULIER : 1 dossier 62991.00 Association Grain de Sènévé du Haut de France (En tant que co-financier - ville de Saint- Valéry- sur- Somme)</p> <p>N'a pas participé à la présentation ou au débat : M.COURTECUISSSE : 1 dossier 62881.00 GoodPlanet (en tant que membre du CA de Young Water Solutions)</p> <p>*9 dossiers non retenus car ils sont les moins complets au regard des critères d'éligibilité de l'appel à projets et compte tenu de la contrainte de l'enveloppe financière: 63106 (PADEM), 63103 (Ayittimoun), 63096 (Association les Deux rives), 62957 (CC du pays Solesmois), 63093 (ACTED), 62954 – 62955 – 62961 (Mission Locale Douaisis), 62904 (Sud développement)</p> <p>*Dossier 62881 Good Planet : sous condition de concentrer la participation financière uniquement sur le programme local qui se déroulera en Ouganda.</p>
4 - 5	19-A-...	ACTION INTERNATIONALE - COOPERATION INSTITUTIONNELLE	AF			<p>Avis favorable à l'unanimité, transmission CA</p> <p>N'a pas participé au vote et au débat : M.COURTECUISSSE : 1 dossier 62947.00 Good Planet Belgium (en tant que membre du CA de Young Water Solutions)</p>
6	19-A-...	ACTION INTERNATIONALE - COOPERATION DECENTRALISEE (20822)	AF			<p>Avis favorable à l'unanimité, transmission CA</p> <p>Délibération en envoi complémentaire et remise sur table (pour formaliser l'accord cadre de partenariat avec l'AFD)</p>

OUVERTURE DE LA SEANCE

Madame VERBRUGGHE, Vice-Présidente, ouvre la séance à 14h05 en attendant l'arrivée du Président Monsieur HAUSSOULIER.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU 9 NOVEMBRE 2018

Madame VERBRUGGHE demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 9 novembre 2018.

Elle rappelle qu'elle avait demandé lors de cette réunion que la localisation des associations qui font des demandes de financement sur la coopération décentralisée soit clairement indiquée dans les dossiers de séance.

Madame DERICQ lui confirme que cette précision est apportée dès cette séance dans les fiches de présentation de chaque projet, dans la rubrique « contexte du projet ».

Le procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 9 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

2 – SITUATION DES ENGAGEMENTS

Monsieur **GALTIER** présente la situation des engagements.

Situation de la ligne de programme 133 – Action internationale (en €)

	1330 Coopération décentralisée	1331 Coopération institutionnelle	TOTAL 133 Action internationale
Dotation 2019	1 140 000	195 000	1 335 000
Engagements effectués depuis le 01/01/2019	0	13 664	13 664
Reste à engager au 7 juin 2019	1 140 000	181 336	1 321 336
Dossiers soumis à la décision de la CPAIDD du 7 juin 2019	1 202 161	98 790	1 300 951
Reste à engager après la CPAIDD(*)	-62 161	82 546	34 049
Taux d'engagement	105,45%	57,67%	98,47%

Il explique que les dépenses excèdent l'enveloppe financière sur la sous-ligne coopération décentralisée alors qu'il reste encore une commission en fin d'année.

En réponse à Madame VERBRUGGHE, il précise que des transferts entre les deux sous-lignes ne sont pas envisageables car des projets sont prévus également sur la sous-ligne coopération institutionnelle en fin d'année. L'agence est sollicitée notamment par l'OIEau pour un projet institutionnel cofinancé par l'Union Européenne pour l'Iran, ce qui pourrait participer, avec d'autres projets, à achever la consommation de la ligne globale action internationale.



Il confirme qu'un arbitrage doit être apporté par les membres de la commission pour proposer une sélection parmi les dossiers proposés pour financement notamment ceux relevant de l'appel à projets en coopération décentralisée avec une enveloppe de 800 000 € dépassée.

Il indique que des rééquilibrages de sous-lignes seront davantage envisageables en fin d'année.

3 - COOPERATION DECENTRALISEE

Monsieur GALTIER, en référence au premier paragraphe du point de présentation, présente le sujet de l'évaluation des projets de coopération décentralisée sous appel d'offres.

Remarques :

Monsieur DEFLESSELLE attire l'attention sur la nécessité qu'un technicien de l'agence puisse être sur place lors de l'évaluation de projets : l'agent a effet en charge l'instruction du projet au départ et pourrait participer pour cette raison à l'évaluation en fin de réalisation, accompagnant le membre d'instance décideur.

Monsieur GALTIER souligne que l'examen des dossiers fait l'objet d'un ensemble d'actions. L'évaluation sur place en fait partie, sachant que celle-ci tend à être mutualisée avec les autres agences et que l'accompagnement de l'administrateur évaluateur sur place va dépendre des disponibilités d'un agent volontaire.

L'appel d'offres pour l'évaluation des projets de coopération décentralisée vise à aboutir à une action indépendante et systématique sur de plus grands volumes avec un consultant choisi qui aura en amont des entretiens avec l'agence et éventuellement les administrateurs pour comprendre et assimiler notre fonctionnement.

Madame DERICQ précise qu'a été mis en place un comité interne pour choisir le prestataire auquel seront associés des collègues des autres agences de l'eau.

Monsieur PATRIS indique qu'un garant extérieur est rassurant et gage d'objectivité pour un financeur public.

Monsieur DEFLESSELLE souligne cependant que l'évaluateur qui ne juge que du résultat n'a pas la vision en amont de l'instruction du dossier financé et décidé en instance.

Madame VERBRUGGHE indique que cette nouvelle méthode d'évaluation par un expert extérieur n'exclut pas les missions de l'agence qui peuvent avoir lieu sur certains territoires où existent des coopérations.

Monsieur GALTIER confirme que les missions d'évaluation pourront se poursuivre mais seront désormais moins nombreuses notamment étant donné le manque de disponibilité des agents à consacrer aux évaluations sur place. L'appel d'offres vise à mettre en place une évaluation indépendante et plus approfondie des projets financés.

Madame VERBRUGGHE souligne que ce qui est intéressant avec un professionnel extérieur est qu'un cahier des charges pourra être établi et pourra être utilisé ensuite par les agents de l'agence lors des missions moins nombreuses qui seront programmées.

Madame DERICQ présente, en référence à la suite du point de présentation, les projets présentés dans le cadre de l'appel à projets 2019 et hors appel à projets en coopération décentralisée.

Elle précise que le coût de ces projets présentés est de 1 022 161€ et dépasse l'enveloppe de 800 000€.

Plusieurs scénarios de sélection sont donc présentés dans le point de présentation et sont à discuter.

Remarques :

Monsieur DEFLESSELLE demande si les projets peuvent être acceptés en zone rouge.

Monsieur GALTIER confirme la nécessité d'une sélectivité des projets. Il précise que deux approches de sélection sont proposées dans le point de présentation. Il indique que le critère des zones d'appartenance des projets est également pris en compte dans le classement.

Les projets en zone rouge peuvent être considérés comme ayant, de par cette appartenance, d'autant plus besoin d'aides pour les services essentiels d'accès à l'eau potable et à l'assainissement mais toute intervention sur place y est également très risquée et les projets ne peuvent être évalués.

Il évoque sur ce sujet à débat un courrier du 21 mai 2019 du Maire de Liévin et Vice-Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, Laurent DUPORGE (*repris en annexe 1 au procès-verbal*).

Monsieur DEFLESSELLE indique que si des projets situés en zone rouge peuvent se réaliser, il n'a pas de réserve à intervenir d'autant plus que les populations y ont des besoins urgents.

Monsieur PATRIS considère qu'il ne faut pas en effet infliger une double peine à ces populations ayant déjà des conditions de vie très difficile. Néanmoins, l'intervention doit être sous condition de faisabilité matérielle sur place dont il faut avoir la garantie. Il n'est pas envisageable par ailleurs d'y envoyer un évaluateur actuellement.

Madame VERBRUGGHE souligne que les associations iront sur place pour mettre en œuvre les projets financés, ce qui est une forme de garantie. Elle souligne qu'il y a une vraie responsabilité à la fois d'envoyer des associations en zone rouge et de soutenir les populations.

Elle demande concernant les dossiers situés en zone rouge, s'il est envisageable de n'aider qu'un seul projet par association pour pouvoir tester la bonne réalisation sur place avant de décider du reste des dossiers.

Madame DERICQ indique que la décision doit être prise dès cette séance et ne peut pas être reportée en instance de novembre 2019 ou être prise en instance de l'année prochaine.

Elle rappelle par ailleurs que l'enveloppe financière sur les appels à projets est dépassée de 222 161 €.

Il n'est pas possible d'obtenir une rallonge financière, étant en début de programme.

Madame VERBRUGGHE propose de se tenir à une méthode de sélection, par exemple, en ne prenant pas en compte les dossiers ayant une note en dessous d'un certain seuil.

Monsieur GALTIER souligne que les associations qui présentent les projets estiment qu'elles peuvent intervenir et ceci est donc de leur responsabilité. Il indique que l'on peut leur demander lorsque le projet est en zone rouge des états d'avancement plus fréquents.

Madame DERICQ explique que concernant les Perles du Faso, l'est du Burkina Faso est très difficile d'accès et il faut du matériel assez spécifique pour pouvoir arriver dans ces endroits. La commande de



matériels s'y fait pour plusieurs forages, c'est pourquoi plusieurs projets sont présentés en même temps pour pouvoir obtenir du matériel à un coût optimisé.

Monsieur GALTIER propose en option 1, si le critère zone rouge n'est pas pris en compte, de prendre en compte les dossiers atteignant une note supérieure à 17 (cumul des 3 notes assainissement, eau potable, gouvernance), ce qui permet d'atteindre environ 200 000€ de gain et permet de garder les meilleurs projets.

Madame DERICQ explique que les dossiers de la Mission Locale de Douai représentent des chantiers écoles réalisés avec des jeunes douaisiens en réinsertion professionnelle. Ces jeunes partent en formation avec la Communauté d'Agglomération du Douaisis pour se préparer aux métiers de l'eau et de l'assainissement puis partent sur des chantiers dans des écoles au Sénégal ou au Maroc.

Monsieur GALTIER souligne qu'il faut se garantir que ces projets aident avant tout à l'accès à l'eau et l'assainissement en coopération décentralisée et non pas uniquement à former des jeunes douaisiens en réinsertion.

Monsieur PATRIS rappelle que les missions locales bénéficient d'aides de l'Etat et disposent par ailleurs de grilles de notation qui leur rapportent des points si elles vont à l'étranger. Leur objectif premier est l'employabilité d'un certain nombre de jeunes avant embauche : il ne s'agit pas de la mission première de l'agence. Par ailleurs, les missions locales ont d'autres moyens pour monter leurs dossiers que de recourir à l'agence de l'eau pour ce genre de formations.

Madame VERBRUGGHE propose, comme méthode de sélection, de prendre en compte dans un premier temps les dossiers remplissant les 3 thématiques assainissement, eau potable, gouvernance. Ainsi, 2 dossiers pourraient, selon elle, être éliminés : Dossier n°62907 Les Perles du Faso et Dossier n°62934 Communauté Urbaine de Dunkerque qui ne répondent pas au critère assainissement.

Madame MARTIN explique que l'objectif n'est pas que les dossiers répondent forcément aux 3 critères mais qu'ils aient une note finale correcte.

Madame DERICQ ajoute que l'ensemble des dossiers présentés répondent aux critères d'éligibilité pour atteindre leurs objectifs de réalisation.

Monsieur GALTIER souligne cependant qu'un dossier ayant les 3 volets assainissement, eau potable et gouvernance représente un plus dans le cadre d'une sélection à réaliser.

Il dresse la liste des dossiers qui pourraient être éliminés :

- Les 3 dossiers de la Mission Locale de Douai (n°62954, 62955, 62961) ayant une note faible sur le critère gouvernance.
- Dossier n°62907 Les Perles du Faso qui ne répond pas au critère assainissement.
- Il évoque ensuite les dossiers ayant une note en dessous de 17.

Monsieur PATRIS évoque le dossier (n°63106) de PADEM, association de droit local Bas Rhin, Haut Rhin, Moselle, et se demande pourquoi elle n'aurait pas d'autres moyens de financement que de recourir à l'agence Artois-Picardie.

Il cite également la Fondation belge Goodplanet (dossier n°62881) qui a de gros moyens par ailleurs.

Monsieur GALTIER précise, pour une parfaite visibilité pour débattre de la sélection à opérer, que les dossiers relevant de l'appel à projets ont un taux de subvention de 80% contrairement aux dossiers hors appel à projets qui ont un taux de subvention de 50%.

Madame DERICQ confirme que c'est l'appel à projets qui fait exploser l'ensemble budgétaire et qu'il faut effectuer une sélection sur les dossiers ayant un taux de subvention de 80%.

Monsieur GALTIER rappelle, compte tenu de l'avancée des débats aboutissant à ne pas tenir compte de la situation du projet en zone rouge, la proposition 1 de sélection de dossiers détaillés en page 2 du point de présentation :

Dossiers qui seraient à écarter :

Dossier 63106 (PADEM) : 50 000 € note 14
Dossier 63103 (Ayitimoun) : 23 115 € note 14
Dossier 63096 (Deux rives) : 24 000 € note 14
Dossier 62957 (CC du Pays Solesmois) : 30 339 € note 16
Dossier 63093 (ACTED) : 50 000 € note 15

Total : 177 454 €

Il ajoute que si on monte jusqu'à la note de 17 et on prend en compte également les dossiers de la Mission Locale de Douai (62954, 62955, 62961), on arrive à rentrer dans l'enveloppe.

Il explique à Monsieur PATRIS que le dossier PADEM est éligible car l'association travaille avec le Fonds eau de Saint Omer qui apporte 3155 € au projet.
Ce projet est situé en Inde.

Madame VERBRUGGHE propose d'acter clairement la position des membres de la CPAIDD par rapport aux zones rouges : prend-t-on la décision de ne pas les pénaliser ?

Monsieur GALTIER explique que sur ce critère, l'agence considère que l'association qui porte un tel projet peut prendre ses responsabilités, sachant par ailleurs que si elle ne réalise pas finalement le projet, elle ne sera pas financée puisqu'on lui demandera de rembourser. L'agence n'est pas légalement responsable de l'association.

En revanche, un point gênant tient au fait que l'agence ne peut pas voir sur place la réalisation du projet et donc contrôler la bonne utilisation des fonds publics. D'autres preuves existent cependant (films notamment) démontrant que les projets ont été réalisés. Par ailleurs, Monsieur GALTIER souligne que l'intérêt de la coopération décentralisée en zone rouge est que l'intervention se réalise sur des zones très défavorisées.

Monsieur PATRIS insiste sur le fait que l'agence s'engage ainsi pour des populations situées en zone constamment en évolution politique et que ce ne doit pas être un critère pour ne pas intervenir.

Monsieur GALTIER indique qu'en zones rouges, de grandes ONG humanitaires interviennent et déterminent les conditions de sécurité. Sur les dossiers présentés, ce sont les associations qui assurent qu'elles sont capables d'y aller et d'assurer leur sécurité.

Compte-tenu de l'avis exprimé par les membres de l'instance, il est proposé de suivre la proposition 1 du point de présentation en l'élargissant aux 3 dossiers de la Mission Locale de Douai et éventuellement au dossier Sud Développement (62904).

Madame VERBRUGGHE fait acter par les membres de la commission les 9 dossiers non retenus car ils sont les moins complets au regard des critères d'éligibilité de l'appel à projets et compte tenu de la contrainte de l'enveloppe financière :

Dossier 63106 (PADEM)
Dossier 63103 (Ayitimoun)
Dossier 63096 (Deux rives)
Dossier 62957 (CC du Pays Solesmois)
Dossier 63093 (ACTED)
Dossiers 62954, 62955, 62961 (Mission Locale de Douai)
Dossier 62904 (Sud Développement)

Madame DERICQ précise que ces 9 dossiers représentent un total de 341 751 €, soit au-delà de l'objectif d'économie.



Monsieur GALTIER propose dans ces conditions d'éventuellement conserver l'un des dossiers, notamment celui de Sud Développement.

Monsieur PATRIS et Monsieur DEFLESSELLE proposent de garder ce cap et de conserver l'argent économisé pour qu'il serve pour la coopération décentralisée en commission de fin d'année.

Monsieur PATRIS et Monsieur DEFLESSELLE s'interrogent par ailleurs sur le dossier de la fondation Goodplanet (62881) que **Madame DERICQ** présente plus en détail.

Le financement de ce projet par l'agence se concentre uniquement sur le volet formation eau soit 30 000€ sur un montant éligible de 100 000€.

Ces jeunes sont originaires de pays où existe un manque d'eau. Ces jeunes peuvent venir d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud.

Elle propose de transmettre les Curriculum Vitae des jeunes sélectionnés pour le Conseil d'Administration. Ces jeunes sont formés car ils portent des projets sur l'accès à l'eau.

Monsieur PATRIS est gêné par le fait qu'il s'agit de former des jeunes leaders pour développer du business sur l'eau.

Madame DERICQ souligne que pour l'agence il s'agit via sa politique jeunesse de faire partager ses savoirs faire auprès de jeunes en s'appuyant sur des ONG qui ont compétence sur eux.

Monsieur GALTIER s'interroge sur les modalités du projet et propose de ne financer que la partie formation située en Afrique, en Ouganda.

L'agence sera ainsi assurée d'une action plus vertueuse.

Les membres de la commission valident le principe de ne financer le dossier de Goodplanet que sur le programme local de formation en Ouganda.

***Monsieur HAUSSOULIER** étant arrivé, il reprend la présidence de la séance.*

***Monsieur GALTIER** lui explique l'avancée de l'ordre du jour.*

Monsieur HAUSSOULIER reprend les points décisionnels et valide les votes réalisés en apportant sa voix (et celle de **Monsieur FAICT** dont il a mandat) avec l'ensemble des membres de la commission.

Madame DERICQ poursuit la présentation des projets présentés en coopération décentralisée hors appel à projets.

Remarques :

Madame DERICQ confirme à **Monsieur PATRIS** que c'est la première fois que l'agence finance la Communauté Urbaine de Dunkerque pour ce programme d'accès à l'eau potable aux Comores.

Elle confirme également à **Monsieur HAUSSOULIER** que la participation financière proposée correspond bien à la demande présentée (50 000€).

A la demande de Madame VERBRUGGHE, Madame DERICQ propose pour la prochaine commission de présenter le fonctionnement du fonds eau de Saint Omer avec le détail de tous les projets de solidarité internationale cofinancés par Saint Omer.



**La délibération « Action internationale - coopération décentralisée »
reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD du 7 juin 2019 et est transmise pour décision du
Conseil d'Administration du 5 juillet 2019**

**sous réserve de modifications qui resteront à vérifier pour la séance du Conseil d'Administration
du 5 juillet 2019 :**

- **9 dossiers non retenus car ils sont les moins complets au regard des critères d'éligibilité de l'appel à projets et compte tenu de la contrainte de l'enveloppe financière: 63106 (PADEM), 63103 (Aytimoun), 63096 (Association les Deux rives), 62957 (CC du pays Solesmois), 63093 (ACTED), 62954 – 62955 – 62961 (Mission Locale Douaisis), 62904 (Sud développement)**
- **Dossier 62881 Good Planet : sous condition de concentrer la participation financière uniquement sur le programme local qui se déroulera en Ouganda.**

N'a pas participé au vote et au débat : M.HAUSSOULIER : 1 dossier 62991.00 Association Grain de Sénevé du Haut de France (En tant que co-financeur - ville de Saint- Valéry- sur- Somme)

N'a pas participé à la présentation ou au débat :M.COURTECUISSÉ : 1 dossier 62881.00 GoodPlanet (en tant que membre du CA de Young Water Solutions)

4 - COOPERATION INSTITUTIONNELLE

Madame AUBERT, en référence au point n°4 du dossier, présente le dossier de demande financière de PS Eau associé à la délibération jointe au point n°5.
Il s'agit de poursuivre la consolidation du réseau Ran'Eau sur Madagascar.

Remarques :

Monsieur HAUSSOULIER souligne le grand intérêt de la démarche menée avec une population locale très impliquée sur la gestion de leur eau au-delà du simple fait de recevoir une aide.

Madame AUBERT précise que les autres agences de l'eau participent également au projet.

Monsieur DEFLESSELLE indique que la vérification de la réalisation des projets sur place est facilitée grâce à cette mutualisation inter-agences. Il évoque son déplacement sur place en mission d'évaluation à Madagascar en 2017 avec Monsieur HAUSSOULIER.

5 – POLITIQUE JEUNESSE

Madame DERICQ, en référence au point n°5 du dossier, présente les dossiers de demandes financières pour la politique jeunesse (GoodPlanet Belgium, Solidarité Eau Europe, C Par Hazard) dont la délibération est jointe au point n°5.

Remarques :



Concernant le dossier de GoodPlanet Belgium,

En réponse à Monsieur DEFLESSELLE, Madame DERICQ précise que l'activité jeunesse est présentée pour information deux fois par an en Comité de Bassin. Elle ajoute que le Parlement des Jeunes Citoyens de l'Escaut présente un rapport technique et financier de ses activités pendant l'année du financement. Celui-ci peut être communiqué aux administrateurs.

Monsieur GALTIER confirme l'intérêt de ce rapport et ajoute que les autres partenaires mobilisés assureront une plus grande appropriation et mobilisation.

Monsieur HAUSSOULIER confirme le besoin de transparence et qu'il est intéressant de connaître les dates des futures instances du Parlement des jeunes pour que les administrateurs puissent éventuellement y participer et montrer leur intérêt.

Madame DERICQ évoque les deux réunions du parlement des Jeunes pour l'Eau intégrées au calendrier des instances de bassin. Elles ont lieu fin mars et début octobre de chaque année.

Monsieur GALTIER propose qu'un message spécifique aux membres de la CPAIDD soit envoyé pour préciser les dates, lieux et thèmes de ces deux réunions du Parlement des Jeunes pour l'Eau.

Concernant le dossier de Solidarité Eau Europe,

Monsieur HAUSSOULIER s'intéresse à la rentabilité de la participation financière au travers de l'action concrète menée dans le cadre de l'organisation de ces parlements jeunesse.

Madame DERICQ explique que Solidarité Eau Europe, en tant que secrétariat international de l'eau, est toujours systématiquement invité dans toutes les grandes conférences internationales pour l'eau (Forum Mondial de l'Eau, RIOB notamment) où les acteurs reconnus de l'eau sont invités et fait participer les jeunes aux débats. Un bilan chiffré et illustré est remis chaque année garantissant du sérieux de l'association.

Monsieur COURTECUISSÉ ajoute que beaucoup de jeunes qui ont fait partie des Parlement Mondial ou Parlement Européen des Jeunes se sont ensuite investis concrètement dans le domaine de l'eau en mettant en place des projets. Il cite l'exemple du premier président du Parlement Mondial des Jeunes Bart DEVOS qui a ensuite créé une association Young Water Solutions que l'agence a financée et qui a pour objectif d'avoir des jeunes qui, concrètement, dans leur pays mettent en place des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement et de sensibilisation. Ces structures de parlements jeunesse sont donc également une sorte d'incubation pour des jeunes qui en quelques années vont apprendre beaucoup sur le domaine de l'eau et ensuite être très actifs dans leur pays.

Madame DERICQ confirme à Monsieur PATRIS que l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est l'unique agence sollicitée car elle est la seule à avoir une politique jeunesse, ce qui est favorisé par sa petite taille de bassin et sa proximité avec le territoire du district international de l'Escaut. La participation à la création du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau en 2012 a retenu un acte 2 de préparation des jeunes à la gouvernance pour l'eau. La politique jeunesse prend ancrage dans l'éducation au développement durable. L'Agence est donc sollicitée prioritairement pour le Parlement Européen et le Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau.

Monsieur PATRIS aimerait que soit supprimé dans les fiches de présentation le terme « jeunes leaders ». Il souligne que la volonté n'est pas de mettre en place de l'élitisme mais d'aider les jeunes au sens large.

En réponse à Monsieur HAUSSOULIER, Madame DERICQ explique que lors du colloque des 50 ans de Comités de Bassin à Lyon l'action du Parlement Jeunesse réalisée sur le bassin a été présentée mais n'a pas pour le moment fait d'émules dans les autres agences.

Monsieur COURTECUISSÉ, en référence au point n°5 du dossier, présente le dossier de demande financière de l'association C Par Hazard associé également à la délibération jointe au point n°5.

Remarque :

Monsieur HAUSSOULIER propose d'évoquer la création de ce spectacle auprès du président du Comité de Bassin Monsieur FLAJOLET.

La délibération « Action internationale - coopération institutionnelle » reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD du 7 juin 2019 et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 5 juillet 2019

*N'a pas participé au vote et au débat : M.COURTECUISSÉ : 1 dossier
62947.00 Good Planet Belgium (en tant que membre du CA de Young Water Solutions)*

6 – POINTS D'INFORMATION

Madame DERICQ et Madame AUBERT présentent pour information les partenariats mis en œuvre en coopération internationale conformément aux sous-points du point n°6 du dossier de séance :

Point n°6.1 : Financement du Partenariat Français pour l'Eau

Le montant de participation de chaque agence de l'eau serait à terme de 17 500 € par an pendant 3 ans (accord de partenariat en cours de contractualisation).

Pas de remarque.

Point n°6.2 : Accord cadre de partenariat avec l'AFD

Ce point fait l'objet d'une version modifiée transmise en envoi complémentaire et remise sur table. Par ailleurs, une délibération est proposée pour formaliser l'accord cadre de partenariat avec l'AFD (**L'ensemble du point modifié n°6.2 et sa délibération est repris en annexe 2 au procès-verbal**).

L'accord fera l'objet d'une signature des directeurs d'agences de l'eau le 17 septembre prochain.

Remarque :

Monsieur DEFLESSELLE et Monsieur HAUSSOULIER soulignent espérer que le Forum Mondial de l'Eau à Dakar en 2021 permettra une meilleure visibilité en terme de stand pour les représentants des agences de l'eau, contrairement à l'édition précédente assez décevante en terme de présence française.

Madame DERICQ explique que le chantier proposé de concourir à cette volonté d'être plus visible dans les présences à l'étranger.



**La délibération « Action internationale - coopération décentralisée »
transmise en envoi complémentaire et remise sur table
reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD du 7 juin 2019 et est transmise pour décision du
Conseil d'Administration du 5 juillet 2019**

Point n°6.3 : Mandat de mutualisation

Pas de remarque.

Point n°6.4 : 100 projets eau et climat pour l'Afrique

Pas de remarque.

Point n°6.5 : Calendrier des prochains déplacements

Madame AUBERT complète la présentation en expliquant que l'Agence est également sollicitée par l'OIEAU pour participer le 29 juin prochain à une journée d'action de terrain avec les élus moldaves dans le cadre du projet européen IWY +.

Pas de remarque.

Point n°6.6 : Coopération institutionnelle avec la Bulgarie : Rapport de la mission du 25 février au 3 mars 2019 et perspectives (présenté par M. COURTECUISSÉ)

Pas de remarque.

Point n°6.7 : Sénégal : compte-rendu de la mission d'évaluation réalisée du 19 au 25 novembre 2018

Ce point fait l'objet d'une remise sur table (*reprise en annexe 3 au procès-verbal*).

Monsieur AUBOURG, de l'association PSEAU, invité par l'agence, présente ce compte-rendu et les activités de PSEAU au Sénégal.

Monsieur DEFLESSELLE a participé à la mission d'évaluation sur place en 2018 et est également sollicité pour présenter son expérience sur place.

Monsieur DEFLESSELLE demande que son rapport personnel soit transmis (*repris en annexe 4 au procès-verbal*).

Il souligne que lorsqu'un administrateur se déplace en mission d'évaluation à l'étranger, il est pris en charge par les encadrants sur place, ce qui ne lui laisse pas beaucoup de liberté, ce qu'il explique en conclusion de son compte rendu de mission : Il y exprime le besoin de préparation des visites en amont à la seule initiative de l'agence avec l'administrateur. Il évoque également l'intérêt de disposer pour chaque site visité du bilan financier des travaux réalisés pour évaluer de façon optimale leur conformité.

Monsieur DEFLESSELLE explique, lors de sa mission sur place, avoir visité beaucoup de sites et d'écoles. Il indique avoir apprécié ce qui avait été fait pour les enfants et avoir compris l'intérêt de la sécurisation des projets matérialisés.

Il s'est étonné du prix de l'eau qui s'achète en bidon. Il a calculé qu'il revient à 1,5 € le mètre cube d'eau.

Monsieur DEFLESSELLE explique avoir remarqué également que les acteurs locaux, autres que les élus, se sentent beaucoup impliqués, surtout les femmes. Ce sont elles qui gèrent les points d'eau de 5h du matin à 23 heures le soir.

Il ajoute que sur place, tout est fait pour économiser l'eau : il évoque l'exemple d'un unique récipient pré-rempli pour l'usage des toilettes.

Il termine en évoquant les effets du changement climatique en expliquant qu'à Saint Louis, une plage n'existe plus à cause de la montée du niveau de la mer qui a détruit également une partie du port.

Monsieur AUBOURG explique à Monsieur DEFLESSELLE que l'objectif de PSEAU lors de sa visite sur place était moins de faire des évaluations des projets (déjà réalisées lors de la mission précédente avec Monsieur AGBEKODO) que d'aller à la rencontre des acteurs du secteur de l'eau, des bénéficiaires, des projets financés par l'agence pour s'imprégner de la réalité et des activités menées dans le cadre de la plateforme.

Il détaille ensuite les éléments du compte rendu remis sur table.

Monsieur DEFLESSELLE souligne que le projet d'assainissement à Rosso est très intéressant et qu'il serait utile de conforter les réalisations et d'étendre ses bienfaits avec l'appui d'autres communes partenaires.

Monsieur AUBOURG confirme que les moyens ont été importants à Rosso en réponse à un appel à projets déconcentré de l'Union Européenne. Ce type de dispositif financier n'est cependant pas récurrent, ce qui n'empêche pas pour des communes partenaires du bassin d'aider à prolonger les investissements ou de permettre à la ville de Rosso de mettre en place des démarches de coopération décentralisée encore plus fortes sur la base des premiers résultats réalisés. Ces opérations pilotes type assainissement à Rosso ont un impact certain.

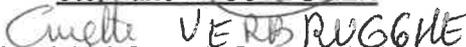
Monsieur DEFLESSELLE souligne que les actions d'accès à l'eau dans les écoles sont très importantes car elles font augmenter le taux de scolarisation.

Il ajoute le grand intérêt de visiter sur place les actions mises en place par l'agence : au-delà de la théorie, cela permet de juger de la mise en pratique.

Monsieur le Président HAUSSOULIER remercie les membres de la commission et clôt la séance de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 7 juin 2019 à 16h20. Il donne rendez-vous à la prochaine séance du 8 novembre 2019 14h00.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DE L'ACTION INTERNATIONALE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**


Stéphane HAUSSOULIER


Cécilia VERBRUGGHE

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE**


Thierry VATIN

ANNEXES

23 MAI 2019

Courrier

Laurent DUPORGE

Vice-Président
du Conseil départemental en
charge des Enjeux métropolitains
et de renouveau du bassin minier
Maire de Liévin

duporge.laurent@pasdecalais.fr

Monsieur Bertrand GALTIER
Directeur Général
Agence de l'Eau Artois-Picardie
BP 80818
200, rue Marceline
59 508 DOUAI cedex

*Liévin,
Le*

21 MAI 2019

Monsieur le Directeur,

Madame Lamoudi LABESSE, Présidente de l'association LES PERLES DU FASO, m'a interpellé concernant la réserve que pourrait avoir l'Agence de l'eau à poursuivre son soutien aux projets liés au Burkina-Faso.

Suite aux malheurs survenus récemment dans ce pays et compte tenu de sa situation actuelle difficile et périlleuse, je tenais donc à vous rédiger ce courrier pour vous demander de continuer malgré ces douloureux événements de soutenir les projets liés au Burkina-Faso et notamment ceux de l'association les Perles du Faso.

En tant que Maire de Liévin, je vous informe que la Municipalité a déjà procédé au versement de la subvention. Le Département, au sein duquel je suis élu en tant que vice-Président, entend bien poursuivre également son implication et son engagement.

Il serait regrettable et catastrophique de stopper tout ce qui est en cours à cause de « fous furieux » qui ne cherchent qu'à apeurer les populations et à déstabiliser le pays à l'aube des présidentielles.

Pour votre parfaite information, je vous relaye celle portée à ma connaissance tout dernièrement, à savoir que les douze forages dont les projets ont été portés en 2018 viennent d'être terminés alors même qu'ils se situent dans la Région de l'Est du Burkina, classée en Zone Rouge en 2018. Voilà pourquoi il est toujours légitime aujourd'hui de poursuivre l'accompagnement de ces projets car ils sont réalisés malgré les difficultés.

Vous trouverez joints à cette lettre un article du Monde qui illustre parfaitement mes propos ainsi qu'une clé USB comprenant trois vidéos de cinq minutes chacune, que je vous demanderais de bien vouloir visionner et de les présenter aux membres présents lors de la Commission. Vous y constaterez par vous-même le travail effectué et vous pourrez entendre les remerciements et toute les gratitudes exprimés par les bénéficiaires et voir leur joie, leurs sourires et leurs visages rayonnants qui sont la preuve irréfutable non seulement du bonheur que leur apporte l'arrivée de l'eau potable mais également de l'importance de persévérer dans notre accompagnement.

Il est impératif que tous nous restions solidaires et engagés pour ces projets humanitaires, ne serait-ce que pour ces populations déjà soumises à tant de difficultés et d'épreuves.

Laurent DUPORGE
Vice-Président
du Conseil départemental en
charge des Enjeux métropolitains
et de renouveau du bassin minier
Maire de Liévin

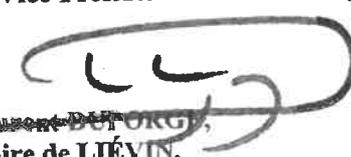
duporge.laurent@pasdecalais.fr

Afin de soutenir Madame LABESSE et son association, j'interviens donc directement auprès de vous, Monsieur le Directeur, afin de vous rassurer sur l'accompagnement toujours effectif de la Ville de Liévin et du Conseil Départemental aux Perles du Faso. J'espère ainsi très sincèrement que vous poursuivrez le vôtre.

Vous remerciant par avance de l'attention toute particulière que vous porterez à ce courrier et aux pièces jointes qu'il contient, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Comptant sur vous,
Cordialement

Le Vice-Président du Conseil Départemental,


Laurent DUPORGE,
Maire de LIÉVIN.

POINT N° 6.2**ACCORD CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'AFD**

L'Agence française de développement (AFD), est une institution financière publique qui met en œuvre la politique de développement de la France, agit pour combattre la pauvreté et favoriser le développement durable. Présente en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient, en Amérique Latine, dans la Caraïbe et l'Outre-mer, cet établissement public finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète.

Elle est présente dans 110 pays.

En 2017, l'AFD a consacré 10,4 milliards d'euros au financement de projets dans des pays en développement, émergents, et en faveur de l'Outre-mer français. L'AFD finance et accompagne 3600 projets de développement.

L'Afrique subsaharienne est la zone d'intervention prioritaire de la politique publique française de développement. En 2015, l'AFD a investi 3,1 milliards d'euros, soit 38 % du total de ses financements.

En 2013, une réflexion a été amorcée entre les agences de l'eau et l'AFD afin de formaliser une collaboration qui a pour objectifs :

- la définition des priorités stratégiques sur lesquelles les agences de l'eau et l'AFD souhaitent mobiliser leurs moyens pour renforcer l'efficacité globale des actions de la France,
- la recherche d'une convergence dans leurs actions respectives au regard de l'existence de champs d'intervention et de dispositifs financiers complémentaires et de partenaires communs,
- la valorisation des compétences de chacune des parties et la projection de l'expertise française à l'international via la promotion des coopérations décentralisée et institutionnelles.

L'accord de partenariat concerne le secteur de l'eau et de l'assainissement dans l'ensemble des zones géographiques d'intervention des Agences de l'eau et de l'AFD.

En particulier :

- l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations les plus défavorisées,
- la gestion intégrée des ressources en eau,
- la protection des ressources en eau et préservation de la biodiversité,
- l'adaptation au changement climatique.



ACCORD-CADRE DE PARTENARIAT

ENTRE :

l'Agence de l'eau Adour Garonne, Etablissement Public Administratif dont le siège est situé 90 rue Férétra à Toulouse représenté par Guillaume CHOISY en sa qualité de directeur général dûment habilité aux fins des présentes,

l'Agence de l'eau Artois Picardie, Etablissement Public Administratif dont le siège est situé 200 rue Marceline à Douai représenté par Bertrand GALTIER en sa qualité de directeur général dûment habilité aux fins des présentes,

l'Agence de l'eau Loire Bretagne, Etablissement Public Administratif dont le siège est situé avenue Buffon à Orléans représenté par Martin GUTTON en sa qualité de directeur général dûment habilité aux fins des présentes,

l'Agence de l'eau Rhin Meuse, Etablissement Public Administratif dont le siège est situé à Rozérieulles représenté par Marc HOELTZEL en sa qualité de directeur général dûment habilité aux fins des présentes,

l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Etablissement Public Administratif dont le siège est situé 2-4 allée de Lodz à Lyon représenté par Laurent ROY en sa qualité de directeur général dûment habilité aux fins des présentes,

l'Agence de l'eau Seine Normandie, Etablissement Public Administratif dont le siège est situé 51 rue Salvador Allende à Nanterre représenté par Patricia BLANC en sa qualité de directrice générale dûment habilité aux fins des présentes,

(ci-après les « Agences de l'eau »)

D'UNE PART,

ET

L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT, établissement public dont le siège est situé 5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 775 665 599, représentée par , en sa qualité de dûment habilité aux fins des présentes,

(ci-après l'« AFD »),

D'AUTRE PART,

(ensemble désignés les « Parties » et séparément une « Partie »).

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE :

Les six Agences de l'eau sont des établissements publics français du ministère de la transition écologique et solidaire. Elles ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau, les milieux aquatiques et la biodiversité. En France et à l'international elles s'engagent à soutenir techniquement et financièrement des actions d'adaptation et d'atténuation au changement climatique.

A l'échelle des bassins hydrographiques métropolitains, elles mettent en œuvre les objectifs et les dispositions des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE, plans de gestion français de la directive cadre sur l'eau et leur déclinaison locale, les SAGE), en favorisant une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques (article L213-8-1 Code de l'environnement ; Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 – article 82).

Acteurs essentiels de la mise en œuvre de la politique publique de l'eau, organisée en France autour du principe de la gestion concertée par bassin versant, les agences de l'eau exercent leurs missions dans le cadre de programmes d'actions pluriannuels avec pour objectif final l'atteinte du bon état des eaux (directive n° 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau).

La stratégie des Agences à l'international s'articule autour de 4 axes (I) promouvoir l'accès aux services essentiels (eau et assainissement), (II) favoriser les échanges techniques et scientifiques sur la gestion intégrée des ressources en eau, la protection de la biodiversité et la lutte contre le CC, (III) appuyer la gouvernance locale et (IV) soutenir la connaissance, l'éducation et les actions de sensibilisation à l'hygiène et à la santé. Les actions sont mises en œuvre selon deux modalités :

- A travers la loi Oudin-Santini, elles soutiennent des projets de solidarité et de coopération internationale dans le secteur de l'eau et assainissement, le plus souvent en partenariat avec des collectivités locales ou leurs groupements. Au cours de leur 10ème programme d'intervention (2013-2018) elles ont ainsi soutenu plus de 1 000 projets, dans une trentaine de pays, pour un montant d'aides sous forme de subvention de l'ordre de 60 millions d'euros. Leurs actions contribuent ainsi à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et au premier rang desquels le 6 « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».
- Via des accords de partenariat avec des organismes de gestion de l'eau dans de nombreux pays ou avec des organismes de gestion de fleuves transfrontaliers, les Agences de l'eau apportent leurs expertises et partagent leurs expériences en matière de gestion des ressources en eau.

L'Agence Française de Développement est un établissement public à caractère industriel et commercial et une Institution financière spécialisée. L'AFD est l'acteur central de la politique de développement de la France, selon une mission qui lui est donnée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministère de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics, le ministère des Outre-mer et le ministère de l'Intérieur.

Elle s'engage sur des projets qui améliorent concrètement le quotidien des populations, dans les pays en développement, émergents et dans les territoires d'Outre-mer et intervient dans de nombreux secteurs - énergie, santé, biodiversité, eau, numérique, formation -. Elle accompagne la transition vers un monde plus sûr, plus juste et plus durable, un monde en commun. Cette action s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD).

L'AFD intervient en faveur des Etats, des entreprises publiques et privées, du secteur financier, des collectivités locales et du secteur associatif. Elle noue également depuis quelques années des relations plus approfondies avec les différents acteurs français de l'aide internationale, acteurs traditionnels ou nouveaux, privés ou publics, dans une logique d'ouverture et de dialogue, afin de créer des synergies qui renforcent l'impact de ses interventions. Cette approche plus partenariale conduit l'Agence Française de Développement à se rapprocher des Agences de l'eau et mettre en place des modalités de plus en plus variées pour travailler avec elles.

Présente dans 110 pays via un réseau de 85 agences, l'AFD finance et suit aujourd'hui plus de 3600 projets de développement.

Dans le secteur de l'eau, elle octroie chaque année environ 1 Milliard d'euros de financement aux Etats, entreprises publiques et collectivités du sud. La stratégie actuelle de l'AFD dans ce secteur s'articule autour de 4 axes : (I) appui à la définition et mise en œuvre de cadres sectoriels clairs, (II) accès à l'eau pour tous, (III) assainissement urbain et (IV) gestion intégrée des ressources en eau.

La stratégie de l'AFD en matière d'accompagnement de l'action extérieure des collectivités territoriales vise avant tout à démultiplier les réponses aux besoins et demandes de ses interlocuteurs du Sud. Pour ce faire, l'AFD a ainsi intensifié ces dernières années ses relations avec les collectivités territoriales françaises. Ces dernières servent aussi l'influence économique et le rayonnement français, à travers les modèles qu'elles promeuvent et les acteurs économiques français qu'elles emmènent dans leurs coopérations (entreprises, CCI, pôles de compétitivité, bureaux d'études, ONG).

L'AFD propose trois modalités aux collectivités françaises pour travailler ensemble au service du développement :

- Un financement de leurs actions extérieures;
- Un apport en expertises et la production de connaissances ;
- Un dialogue stratégique avec elles, leurs réseaux et associations.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. OBJET DE L'ACCORD-CADRE DE PARTENARIAT

Dans le cadre du présent accord (ci-après « l'Accord »), les Agences de l'eau et l'AFD souhaitent développer et formaliser un partenariat stratégique et opérationnel (ci-après « le Partenariat »). Ce Partenariat qui vise le renforcement de la collaboration entre les Parties a pour objectifs spécifiques :

- La définition des priorités stratégiques sur lesquelles Agences de l'eau et AFD souhaitent mobiliser leurs moyens pour renforcer l'efficacité globale des actions de la France.
- La recherche d'une convergence dans leurs actions respectives au regard de l'existence de champs d'intervention et de dispositifs financiers complémentaires et de partenaires communs.
- La valorisation des compétences de chacune des parties et la projection de l'expertise française à l'international via la promotion des coopérations décentralisée et institutionnelles.

2. PERIMETRE DU PARTENARIAT

Le Partenariat concerne le secteur de l'eau et de l'assainissement dans l'ensemble des zones géographiques d'intervention des Agences de l'eau et de l'AFD dans le respect de leur périmètre d'intervention respectif.

Les actions que les parties prenantes s'engagent à mener s'inscrivent dans la stratégie nationale de l'Etat français en matière d'APD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

A cet égard, elles portent sur les thématiques suivantes :

- Accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations les plus défavorisées
- Gestion intégrée des ressources en eau
- Protection des ressources en eau et préservation de la biodiversité
- Adaptation au changement climatique

L'Accord-cadre ne constitue pas un engagement d'exclusivité pour aucune des Parties vis-à-vis de l'autre. Il ne constitue pas non plus un engagement de financement réciproque.

3. AXES DE PARTENARIAT ET TYPE D'ACTIONS

3.1 Coopération décentralisée

L'AFD consacre une part croissante de son activité au financement direct des collectivités locales dans les pays où elle intervient. Pour ce faire, elle s'appuie notamment sur l'expertise des collectivités territoriales françaises. Nombre d'entre elles sont en effet des acteurs importants de l'aide au développement.

Aux côtés du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, les Parties sont des partenaires privilégiés de la coopération décentralisée française. Elles proposent aux collectivités françaises intéressées à développer des coopérations dans le domaine de l'eau & assainissement des contacts pertinents dans les pays d'intervention, des appuis techniques et des financements. En retour, elles peuvent bénéficier de l'expertise de ces collectivités et des liens politiques forts qu'elles tissent au travers de ces coopérations.

La complémentarité de l'AFD et des Agences de l'eau en matière de coopération décentralisée prend deux modalités principales :

- Des interventions différenciées dans le temps : les Parties apportent leur financement à des stades différents, l'un finance les études préalables à un projet et/ou des investissements de proximité et l'autre finance les investissements structurants (exemple : eau et assainissement en milieu urbain).
- Des interventions concomitantes : les Parties se trouvent dans une position de co-financeurs d'un projet de coopération. Cette modalité se présente notamment lorsque les dispositifs d'aides des agences sont cumulés avec les facilités de financement mis en place par l'AFD : FICOL – guichet ouvert aux collectivités françaises pour leurs projets et I-OSC – Dispositif de financement ouvert aux OSC françaises pouvant par ailleurs bénéficier d'une subvention d'une collectivité française et d'une agence de l'eau.

De façon générale:

- L'AFD peut faciliter la mise en œuvre et la pérennité des projets financés par les Parties grâce à ses implantations dans les pays bénéficiaires, sa connaissance du contexte et ses actions propres pouvant créer des conditions favorables au développement de la coopération décentralisée.
- Les agences de l'eau peuvent accompagner techniquement et financièrement l'action extérieure des collectivités territoriales dans le domaine de l'eau, dont les partenaires de l'AFD peuvent bénéficier.
- Les Agences de l'eau peuvent accompagner les démarches de sensibilisation et de renforcement des capacités des élus en s'appuyant sur les services techniques ou administratifs de la collectivité partenaire.

Les Parties voient un intérêt commun à mieux coordonner leurs actions concernant les projets de coopération décentralisée « eau et assainissement »¹ et à faciliter l'émergence de nouveaux projets. Dans cette optique et dans le cadre du Partenariat, les actions menées sont les suivantes :

- Les Parties s'apportent toute information et appui susceptible de faciliter le travail de chacun et de répondre à l'objectif du partenariat. Les Agences de l'eau peuvent notamment constituer un bon relais pour permettre à l'AFD d'associer plus aisément des collectivités françaises à ses projets. L'AFD peut informer ses partenaires du Sud des possibilités de soutien qu'offre la coopération décentralisée.
- Les Parties élaborent conjointement une cartographie des partenariats et co-financements en cours avec des collectivités françaises. Cet état des lieux doit permettre d'identifier les collectivités avec lesquelles il y a un fort potentiel de travail commun et les zones d'intervention les plus pertinentes. Les Parties informent le ps-eau des actions financées et le ps-eau assure la cartographie

¹ Les projets « eau et assainissement » s'entendent ici comme des projets comportant a minima un volet dans ce domaine. Les projets peuvent donc être entièrement ou partiellement dédiés à « l'eau et l'assainissement »

- Les Parties appuient le pS-Eau dans la promotion du 1% solidaire Eau et Assainissement (loi Oudin-Santini) et encouragent les collectivités françaises avec lesquelles elles travaillent à adopter ce dispositif.
- Les Parties partagent entre elles et avec les collectivités françaises et les organisations de la société civile (OSC) leurs informations sur les Fonds eau qui permettent le financement de nombreux projets.
- En tant que financeurs de projets, les Parties mettent en place des processus propices à l'accroissement du nombre et de la taille de projets de qualité financés ou co-financés par elles :

Dispositif FICOL :

- L'AFD via sa division Territoires et Entreprises (TEE) et les Agences de l'eau partagent au fil de l'eau leurs informations sur les projets dont elles ont connaissance.
- L'AFD encourage les collectivités françaises présentant un projet « eau et assainissement » au guichet FICOL à rechercher un co-financement ou appui de l'Agence de l'Eau dont elle dépend (entrée par la géographie française). Cet encouragement est directement traduit dans les termes de référence de la FICOL dès 2019.
- L'AFD envoie aux Agence de l'eau concernées (entrée par la géographie française) les notes d'intention rédigées par les collectivités territoriales françaises des projets « eau et assainissement » en amont de la phase de pré-sélection, qu'un co-financement ou non soit notifié dans ces notes.
- Les Agences de l'eau proposent en retour un avis technique consultatif sur ces projets, assistent aux comités de pré-sélections et se prononcent sur un potentiel co-financement de leur part.
- Pour les projets faisant l'objet d'un co-financement de l'AFD et d'une Agence de l'eau, ces dernières s'informent de leurs calendriers d'instruction et de suivi et de leurs avis sur le dossier au fil de l'eau. L'évaluation du projet, obligatoire et co-financée sera partagée entre l'ADF et l'Agence de l'eau concernée.

Dispositif I-OSC :

- L'AFD via sa division Organisation de la Société Civile (OSC) et les Agences de l'eau partagent au fil de l'eau leurs informations sur les projets dont elles ont connaissance et qui font l'objet de cofinancement par les Parties.
- L'AFD encourage les OSC qui présentent un projet « eau et assainissement » au dispositif I-OSC et qui bénéficient d'un co-financement d'une collectivité d'au moins 5% du montant du projet à prendre contact avec l'Agence de l'eau référente pour le pays d'intervention afin que la possibilité d'un co-financement soit examinée.
- L'AFD partage avec les Agences de l'eau le panorama annuel des intentions de projets « eau et assainissement » reçues suite à l'appel à manifestation d'intentions.

Aides des Agences de l'eau :

- Les Agences de l'eau partagent avec l'AFD les informations sur les projets que les collectivités françaises leur présentent à financement. Une attention particulière sera portée aux projets innovants, et/ou orientés climat et biodiversité.
- L'AFD propose un avis consultatif sur ces projets avec l'appui de la division Eau et Assainissement (EAA) et des agences dans les pays d'intervention
- Pour les projets pour lesquels cela est pertinent (enveloppe financière - intérêt géographique – caractère innovant), l'opportunité de suggérer à la collectivité française la recherche d'un co-financement auprès de l'AFD est étudiée.

3.2 Partenariats institutionnels

L'AFD a de nombreux partenariats dans le monde en matière d'eau et assainissement. Les Agences de l'eau mènent des projets de coopération institutionnelle avec de nombreux organismes de bassin

étrangers à travers le monde. Toutefois il a été convenu que chaque Agence est le point focal pour de futurs partenariats sur une zone géographique ciblée ; à savoir Rhône Méditerranée Corse sur le pourtour méditerranéen Madagascar et bassin du Mono, Seine Normandie sur l'Afrique subsaharienne, Rhin Meuse sur l'Afrique centrale, Loire Bretagne sur l'Asie du Sud-Est, Adour Garonne sur l'Amérique latine et Artois Picardie sur l'Europe de l'est.

Les Parties se rejoignent pour apporter leurs moyens et compétences au service du développement de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Les Parties mettent en place les actions suivantes dans le cadre de leurs partenariats institutionnels :

- Les Agences de l'eau mobilisent les acteurs de leur bassin (collectivités locales, syndicats des eaux et de l'assainissement, Etablissement public territorial de bassin (EPTB), services de l'Etat etc.) et mettent à disposition leurs experts sur des thématiques diverses.
- L'AFD fait bénéficier les Agences de l'eau de la bonne connaissance de l'organisation institutionnelle de nombreux pays qu'elle tire de sa présence dans ces pays.
- L'AFD à travers ses directions régionales facilite la coordination des actions de coopération dans les pays d'intervention de l'APD française. Par ailleurs, dans certains cas, le soutien financier de l'AFD renforce les projets d'amélioration de la gestion intégrée des ressources en eau et de la gouvernance de l'eau portés par les Agences de l'eau.

La coordination et les soutiens mutuels, techniques et/ou financiers, sont donc recherchés sur les zones, thématiques et projets d'intervention convergents.

3.3. Plaidoyer, valorisation, communication

Les Parties s'efforcent de coordonner leurs actions de communication ou de valorisation de leurs interventions dans le cadre de leur partenariat. Les Parties poursuivent leur collaboration pour la réalisation et la publication de documents techniques contribuant à l'atteinte de leurs objectifs communs.

Plus précisément, les Parties s'engagent à :

- Saisir l'occasion de la tenue à Dakar du 9ème Forum Mondial de L'Eau en 2021 pour valoriser le présent Partenariat, la coopération décentralisée et les réussites communes en matière de coopération décentralisée et institutionnelle. L'organisation d'un side-event commun en coordination avec le PFE est étudiée.
- Organiser ensemble et avec le « club des élus de l'eau » pS-Eau des rencontres territoriales visant un public d'élus locaux visant à renforcer le travail de plaidoyer et la dynamique le « club des élus de l'eau ».

D'autres actions spécifiques, , réalisées sous maîtrise d'ouvrage d'une des Parties ou en soutien à de tiers organismes (OIEau, AFB, PFE, pS-Eaupourraient découler du présent Partenariat. Comme :

- Organisation de rencontres, formations, séminaires, conférences ;
- Documents de recommandations et de propositions spécifiques;
- Etudes ;
- Définition, financement, pilotage et évaluation d'actions de formation, d'expertise, de valorisation économique (innovation) et de diffusion de la culture scientifique et technique ;
- Animation d'espaces de réflexion et de débat ;
- Publication commune dans des revues généralistes et/ou scientifiques ;
- Echange d'informations et des liens pour les sites web ;
- Animation d'ateliers de formation et de renforcement des capacités.

4. SUIVI DU PARTENARIAT

Les Parties s'efforcent de faciliter, chacune pour ce qui la concerne, la mise en œuvre du Partenariat.

Ce partenariat a vocation à être opérationnel et décliné sur de nombreux projets. Afin de suivre les projets qui ont fait l'objet d'une coordination entre les parties, une réunion annuelle sera organisée.

L'objectif de cette réunion est de faire le point sur les projets en cours impliquant l'AFD et au moins une agence de l'eau afin de coordonner les positionnements respectifs, les stratégies d'intervention et les perspectives.

Cette réunion est aussi l'occasion pour chaque partie de fournir à l'autre une liste de ses projets existants et en préparation afin d'identifier les nouveaux points d'application du Partenariat.

De manière générale, chaque Partie assume ses propres charges, honoraires et dépenses de quelque nature qu'ils soient pour la mise en œuvre du Partenariat. Toutefois, les dépenses afférentes à la mobilisation d'experts d'une des Parties peuvent être prises en charge par le demandeur de l'expertise.

5. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT

Toute action de coopération qui sera développée dans le cadre du partenariat avec le soutien de l'AFD doit I) être mise en œuvre conformément à la réglementation française et européenne applicable à l'AFD en tant qu'institution financière spécialisée portant notamment sur l'origine licite des fonds investis, la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; II) s'inscrire dans le périmètre d'intervention sectoriel et géographique de l'AFD ; III) être soumise aux procédures de l'AFD, notamment en matière de passation des marchés et de responsabilité sociale et environnementale et ; IV) être soumise à l'approbation formelle des instances de décision de l'AFD qui préciseront le cas échéant les conditions et les modalités de financement et de la collaboration.

Toute action impliquant une Agence de l'eau doit être menée conformément à sa propre stratégie de coopération internationale et à son programme d'intervention validé par ses instances de bassin.

Toute sollicitation de moyens de l'AFD auprès des Agences de l'eau et inversement doit respecter les circuits suivants :

- L'AFD formule ses demandes auprès du Directeur général et du responsable de la coopération internationale de l'agence de l'eau concernée. Les demandes s'adressant aux Agences de l'eau en général seront adressées à l'agence qui est désignée comme point focal de la zone géographique concernée.
- Les Agences de l'eau formulent leurs demandes auprès du responsable de la division eau et assainissement de l'AFD.

Chaque Partie réserve sa décision en fonction de sa stratégie propre et des moyens mobilisables.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COMMUNICATION

6.1 Propriété intellectuelle

Si ce Partenariat donne naissance à des droits d'auteur patrimoniaux, et notamment à des droits de reproduction, de représentation, d'utilisation, d'adaptation et plus généralement d'exploitation, les Parties partageront lesdits droits détenus ou à détenir sur les rapports, travaux de recherche, études et documents réalisés dans le cadre de ce Partenariat et ce, pour le monde entier et pour toute la durée de la protection de ces droits.

6.2 Communication

Les Parties s'efforcent de valoriser ce Partenariat dans leur politique de communication.

La valorisation des actions de coopération découlant du Partenariat est faite d'un commun accord entre les Parties et doit mentionner la participation de chaque Partie aux actions de coopération. Chaque Partie s'engage à répondre dans un délai d'un mois à toute proposition de valorisation émanant de l'autre Partie. Passé ce délai, l'accord sera réputé acquis, à l'exception des résultats susceptibles de faire l'objet d'une valorisation économique.

Les Parties peuvent communiquer sur l'existence du Partenariat, sur leur site Internet et dans leurs documents de présentation et de communication, ainsi que dans leur communication interne.

Elles ne peuvent en aucun cas, que ce soit dans le cadre du programme ou hors de ce cadre, pendant la durée de l'Accord-cadre ou lorsqu'il aura pris fin, engager l'autre Partie envers un tiers.

Toute communication ou publication n'engage que son auteur et que les Parties ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette communication ou publication.

7. CONFIDENTIALITE

Toute information partagée entre les Parties est considérée comme confidentielle, ne peut être utilisée que dans le but pour lequel elle a été donnée et ne peut être divulguée sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie.

Chaque Partie s'engage à retourner à l'autre Partie, sur sa demande, toute information confidentielle et à n'en garder aucune copie ou reproduction, à l'exception le cas échéant d'une copie strictement nécessaire au titre de ses obligations comptables ou fiscales.

Cependant, ne constituent pas des informations confidentielles les informations qui :

- sont déjà dans le domaine public au moment de leur communication ;
- sont connues par l'autre partie antérieurement à leur communication ;
- sont tombées dans le domaine public après leur communication, sans manquement de l'une des Parties ;
- ont été transmises à une partie tierce libre d'en disposer.

Cet engagement de confidentialité reste en vigueur pendant la durée de l'Accord-cadre et pendant cinq ans à compter de son expiration ou de sa résiliation, pour quelque raison que ce soit, étant précisé que, nonobstant ce qui précède, les informations soumises au secret professionnel ne peuvent pas être révélées et ce, jusqu'à la levée dudit secret.

Le Partenaire reconnaît avoir connaissance que l'AFD, en sa qualité d'établissement de crédit, est astreinte au secret professionnel tel que défini par les dispositions combinées des articles L511-33, L571-4, et L351-1 du Code monétaire et Financier, et que les violations de cette obligation au secret sont susceptibles d'être sanctionnées pénalement.

8. RESILIATION

L'Accord-cadre peut être résilié par l'une ou l'autre des Parties moyennant un préavis de trente (30) jours après l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

9. MODIFICATION DE L'ACCORD CADRE

Toute modification de l'Accord-cadre doit faire l'objet d'un avenant signé au préalable par les Parties.

10. VALEUR JURIDIQUE

Les Annexes ci-jointes font partie intégrante de l'Accord-cadre et ont la même valeur juridique que celui-ci.

11. NOTIFICATIONS – ELECTION DE DOMICILE - CONTACTS

Toute notification, demande ou communication au titre de l'Accord-cadre ou concernant celui-ci doit être faite par écrit aux sièges respectifs des Parties.

Pour l'exécution de l'Accord-cadre, les Parties font élection de domicile aux adresses spécifiées à l'annexe 2 du présent Accord-cadre. Cette annexe liste également les contacts utiles pour les deux parties.

12. REGLEMENT DES DIFFERENDS

La convention est régie par le droit français.

Les différends découlant de l'interprétation ou de l'exécution de l'Accord-cadre sont résolus à l'amiable.

A défaut d'accord amiable, ils sont portés devant les tribunaux compétents de Paris.

13. ENTREE EN VIGUEUR - DUREE

L'Accord-cadre entre en vigueur le jour de sa signature par les Parties. Il prend fin au

Nonobstant ce qui précède, les stipulations des articles 6 (propriété intellectuelle et communication), 7 (confidentialité), et 12 (Règlement des différends), restent en vigueur après l'expiration de l'Accord-cadre.

14. LANGUE

Les originaux de l'Accord-cadre sont rédigés en langue française.

Fait en sept exemplaires originaux, à, le

LES AGENCES DE L'EAU :

L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Représenté par :

L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

Représenté par :

L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Représenté par :

L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE

Représenté par :

L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE

Représenté par :

L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Représenté par :

L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT

Représentée par :

ANNEXE 1 – ELECTION DE DOMICILE - CONTACTS

Les élections de domicile et les contacts des principaux points focaux de l'AFD et des Agences de l'eau pourront être mis à jour chaque année si nécessaire.

Pour les agences de l'eau :

AGENCE DE L'EAU	ADRESSE	NOM	FONCTION	COMITE DE SUIVI	TELEPHONE FAX	COURRIEL
Agence de l'eau Adour Garonne						
Agence de l'eau Artois Picardie						
Agence de l'eau Loire Bretagne						
Agence de l'eau Rhin Meuse						
Agence De L'eau Rhône Méditerranée Corse						
Agence de l'eau Seine Normandie						

**DELIBERATION N° 19-A-... DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE (PROJET)**

TITRE : ACTION INTERNATIONALE - COOPERATION DECENTRALISEE

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 modifié par le Décret n°2017-951 du 10 mai 2017 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois - Picardie applicable au 15 mars 2019,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 15 mars 2019,
- Vu le 11ème Programme d'Intervention 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 19-A-010 du Conseil d'Administration du 15 mars 2019 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu la délibération n° 18-A-052 du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018 relative à l'action internationale dans le cadre de la coopération institutionnelle, de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale,
- Vu le rapport du Directeur Général présenté au point n°6(2) de l'ordre du jour de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 7 juin 2019,
- Vu le rapport du Directeur Général présenté au point n° 6 de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 5 juillet 2019,

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

- De valider le projet d'accord cadre de partenariat entre l'Agence Française de Développement (AFD) et les six agences de l'eau visant au renforcement de la collaboration entre les parties sur la période 2019-2024 ;
- De donner mandat, les cas échéant, au Directeur général de l'Agence de l'eau pour procéder à d'éventuels ajustements mineurs de sa rédaction préalablement à sa signature.

LE PRÉSIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michel LALANDE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Bertrand GALTIER

POINT N° 6.7

**SENEGAL : COMPTE-RENDU DE LA MISSION D'EVALUATION REALISEE
DU 19 AU 25 NOVEMBRE 2018**

Animation d'un réseau d'échanges entre acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement au Sénégal

---000---

**MISSION DE VISITE DE PROJETS APPUYES PAR L'AGENCE DE L'EAU
ARTOIE PICARDIE DANS LA REGION DE SAINT-LOUIS AU SENEGAL**



Du 19 au 25 Novembre 2018

COMPTE RENDU DE MISSION

I. Contexte et objectif de la mission

En rappel, le réseau pS-Eau / Sénégal rassemble différentes familles d'acteurs qui agissent pour le développement des services d'eau et d'assainissement au Sénégal : institutions nationales et services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, entreprises professionnelles de l'eau, organisation d'usagers et les partenaires au développement. En effet, près de 80% du portefeuille du secteur est financé par des ressources extérieures : coopération multilatérale, bilatérale mais aussi coopération décentralisée et non gouvernementale (CDNG).

Le Sénégal se caractérise par un nombre important d'acteurs de coopération décentralisée et non gouvernementale présents sur son territoire, française notamment, pour lesquels l'eau potable et l'assainissement constitue un des secteurs d'intervention prioritaire. Souvent multi partenariales, les actions impliquent des associations bénévoles, des ONG internationales, des collectivités territoriales et les agences de l'eau aux côtés des acteurs locaux.

Ces acteurs sont historiquement au cœur du réseau du pS-Eau qui accompagne la diversité des initiatives pour en renforcer la qualité et veiller à la cohérence avec les politiques sectorielles.

Cette mission, conduite par M Claude Defleselle, administrateur à l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) s'inscrit dans une logique à court-moyen terme, d'appréciation de la durabilité (économique, sociale et environnementale) et des impacts des actions appuyées par l'agence, en région de Saint-Louis, au Sénégal. Il s'est agi ainsi d'une mission de suivi des projets (visite de l'effectivité des réalisations sur le terrain) et d'échanges directs avec les bénéficiaires (populations, élèves, enseignants, acteurs institutionnels etc.).



Dans une perspective de faciliter, d'animer les échanges et de capitaliser les initiatives innovantes des acteurs, la mission terrain et les rencontres institutionnelles ont été accompagnées par le pS-Eau (à travers son réseau Sénégal).

II. Déroulement de la mission

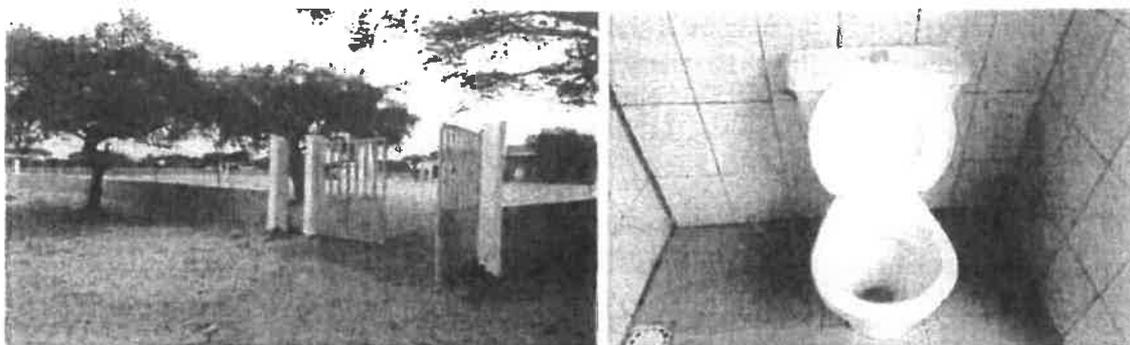
La mission s'est déroulée du 19 au 25 Novembre 2018 et a alterné visites des projets (éducation, accès à l'eau des populations, échanges institutionnels etc.).

Pour faciliter la lecture, des fiches actions renseignées et commentées sont proposées :

Intitulé action	PAEMS : Programme d'amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement en milieu scolaire	
Site (Région, Département., Commune, Village...)	Commune de Ndiebène Gandiol / Département de Saint-Louis	
Bénéficiaire	Ecole et village NDOYE DIAGNE	54 élèves dont 22 filles 3 enseignants dont 1 directeur 5 cours (Cl, CP, CE1, CE2 et CM1)
Activités réalisées	Hydraulique villageois	Extension réseau eau potable sur 3,8 km Réalisation de 2 bornes fontaines villageois Population bénéficiaire : 420 habitants
	Ecole (eau, assainissement et mobilisation)	↳ Infrastructures Eau-Assainissement-Environnement Raccordement de l'école au réseau d'eau potable Réhabilitation du bloc sanitaire à 4 boxes (filles et garçons) Construction d'une borne fontaine Réalisation d'une clôture sur 250ml Reboisement et sensibilisation à l'environnement.

		Fouçage d'un puits (Arrosage, entretien des latrines et le maraichage). ↳ Mobilisation Installation et animation du CLS (comité local de suivi) Signature d'une convention de partenariat avec des engagements
	Accompagnement	↳ Accompagnement Formation des enseignants sur les outils PAEMS (Eau-Hygiène-Assainissement / EHA et Education au Développement Durable /EDD) Sensibilisation élèves en EHA et EDD Installation de brigades « Hygiène » et « Environnement » Formation du Comité de gestion de l'école (CGE) sur l'entretien préventif et la maintenance des infrastructures Sensibilisation à l'environnement et reboisement de l'école Organisation d'une Journée école milieu Distribution de kits hygiène, maintenance et reboisement Tests de positionnement (année N et N+1)
Angle d'examen de l'action	Technique	Les infrastructures sont réalisées suivant les règles de l'art
	Organisationnel	1 comité de gestion de l'école accompagné Deux femmes formées pour la gestion des bornes fontaines publiques
	Financier	Non renseigné
CRITERES D'APPRECIATION (Par rapport à la situation de référence)		
Effet / impact	Les conséquences immédiates des actions ? Les effets positifs et négatifs de cette action ?	Les actions entreprises dans le cadre du projet ont permis de mesurer - L'accès à l'eau aux populations de Ndoye Diagne - L'accès à l'eau et à l'assainissement à l'école. Ce dernier résultat, complété par des actions de reboisement et de sécurisation de l'espace scolaire (clôture) a permis de rendre l'environnement scolaire attractif, comme en atteste l'augmentation des inscriptions au cours d'initiative.
Viabilité Pérennité	Comment le projet va-t-il s'autogérer et ainsi être assuré de se poursuivre ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'implication du directeur, du personnel enseignant et l'appui du comité de gestion de l'école garantissent la viabilité des réalisations (entretien, maintenance) ▪ Une des bornes fontaines visitées est gérée par l'épouse de l'adjoint au chef de village. Cette dernière verse journalièrement les recettes à son époux qui dit les sécuriser dans un coffre. Ce modèle souffre de visibilité et le mode de rémunération n'est pas encore discuté.
Recommandations	⇒ Améliorer la gestion financière des bornes fontaines (carnet de recette journalière, envisager l'ouverture de compte) ⇒ Formaliser la relation contractuelle entre la préposée au borne fontaine et la communauté, représentée par le chef de village (mode de rémunération, amortissement des pièces de plomberie, heure de vente de l'eau etc.) ⇒ Revoir le mode de facturation de l'eau à la borne fontaine pour favoriser l'accès de tous à l'eau. Il est actuellement de 1 Fcfa/litre (=1000 Fcfa / m ³). Le standard national se stabilise à 500 Fcfa/m ³ . Ainsi les bidons/bassin de 20 litres peuvent être vendus à 10 fcfa. ⇒ Plaider auprès de la commune pour la prise en charge de la facture d'eau de l'école	
		
Borne fontaine		Reboisement / Cadre de vie

Intitulé action	PAEMS : Programme d'amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement en milieu scolaire	
Site (Région, Département., Commune, Village...)	Département de Saint-Louis	
Bénéficiaire	Ecole de GANDIAYE PEULH	73 élèves dont 43 filles 4 enseignants dont 1 directeur 6 cours (CI, CP, CE1, CE2 CM1 et CM2) Le village et son hinterland
Activités réalisées	<p>↳ Mobilisation Installation et animation du CLS Signature d'une convention de partenariat avec des engagements du Comité de Gestion de l'Ecole, l'IEF de Dagana et la Commune de Diama.</p> <p>↳ Eau-Assainissement et Environnement Adduction eau potable à l'école Construction d'un bloc sanitaire à 4 box (Filles et Garçons) Construction d'une borne fontaine rattachée au BS Construction d'une clôture grillagée sur 200ml.</p>	
Perspectives	<p>↳ Accompagnement en cours... Formation et équipement des enseignants sur les outils et modules EHA et EDD Sensibilisation des élèves et du milieu sur les bonnes pratiques EHA et EDD Installation et équipement des brigades « Hygiène » et « Environnement » Sensibilisation à l'environnement et reboisement de l'école Distribution de kits « Hygiène » et « Reboisement » Formation et équipement du CGE sur l'entretien préventif et la maintenance Collecte des indicateurs de performances</p>	
Angle d'examen de l'action	Technique	Les infrastructures réalisées (assainissement, bornes fontaines, clôture etc.) sont conformes aux prescriptions techniques.
	Organisationnel	1 comité de gestion de l'école accompagné Ecole en démarche de développement durable (EDD)
	Financier	Non renseigné
CRITERES D'APPRECIATION (Par rapport à la situation de référence)		
Effet / impact	<p>Les conséquences immédiates des actions ?</p> <p>Les effets positifs et négatifs de cette action ?</p>	<p>Les actions entreprises dans le cadre du projet ont permis de mesurer</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès à l'eau et à l'assainissement aux élèves et enseignants - L'attractivité de l'école - La promotion de l'hygiène (lavage des mains à la borne fontaine) <p>Les impacts de cette action sont visibles à travers le cadre de vie scolaire et la fréquentation en hausse, grâce à l'attractivité qu'affiche l'école.</p>
Viabilité Pérennité	Comment le projet va-t-il s'autogérer et ainsi être assuré de se poursuivre ?	L'implication du directeur, du personnel enseignant et l'appui du comité de gestion de l'école ainsi que du chef de village garantissent la pérennité des réalisations (suivi, entretien, maintenance).
Recommandation	<p>⇒ Poursuivre les actions entamées (reboisement et sensibilisation)</p> <p>⇒ Accompagner l'aménagement de jardin pédagogique pour les élèves (science de la vie)</p> <p>⇒ Prévoir des sceaux d'eau pour les élèves (allègement de la borne fontaine)</p> <p>⇒ Plaider auprès de la commune pour la prise en charge de la facture d'eau de l'école</p>	



Une vue des ouvrages d'assainissement et de la clôture de l'école

Intitulé action	PAEMS : Programme d'amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement en milieu scolaire	
Site (Région, Département., Commune, Village...)	Commune de Rosso / Département de Dagana / Saint-Louis	
Bénéficiaire	Ecole de ROSSO 1	753 élèves dont 370 filles 14 enseignants dont 1 directeur 12 cours (Cycle complet) Rosso et les localités de Santhiba 1 à 4
Activités réalisées	<p>↳ Eau-Assainissement et Hygiène</p> <p>Construction de 2 bornes fontaine Réhabilitation du bloc sanitaire de 8 box Construction d'un bloc sanitaire à 4 box Formation et équipement des enseignants sur EHA et EDD Sensibilisation des élèves sur l'environnement, l'assainissement et l'hygiène. Equiperment de l'école d'outils de nettoyage.</p>	
Angle d'examen de l'action	Technique	En sus des 4 nouveaux boxes, le projet a réhabilité correctement les infrastructures sanitaires et a apporté de l'eau pour la promotion de l'hygiène.
	Organisationnel	1 comité de gestion de l'école accompagné La commune de Rosso appuie le CGE et le Directeur (matériels, détergents)
	Financier	Non renseigné

CRITERES D'APPRECIATION (Par rapport à la situation de référence)		
Effet / impact	<p>Les conséquences immédiates des actions ?</p> <p>Les effets positifs et négatifs de cette action ?</p>	<p>Les actions entreprises dans le cadre du projet ont permis de mesurer</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès à l'eau et à l'assainissement aux élèves et enseignants - L'attractivité de l'école, notamment les jeunes filles - La promotion de l'hygiène (lavage des mains à la borne fontaine) <p>L'école Rosso 1 est la première école de la commune et reste la plus peuplée. Les impacts de cette action sont visibles à travers le cadre de vie et les ratios Nombre d'élèves / toilettes. L'école est passée de 95 élèves à 62 élèves par boxe. Les toilettes sont fréquentées avec moins d'affluence aux heures de récréation.</p>
Viabilité Pérennité	<p>Comment le projet va-t-il s'autogérer et ainsi être assuré de se poursuivre ?</p>	<p>L'implication du directeur (ancien élève de l'école), du personnel enseignant et l'appui du comité de gestion de l'école ainsi que de la commune de Rosso sont sources de bonne gouvernance de l'école et des installations.</p>
Recommandation	<p>⇒ Faire des actions de reboisement et poursuivre la sensibilisation</p> <p>⇒ Accompagner l'aménagement de jardin pédagogique pour les élèves (science de la vie)</p> <p>⇒ Le ratio toilette /élève reste encore élevé : réguler le quota d'entrée à l'école. L'école n'a plus beaucoup d'espace pour réaliser d'autres boxes</p> <p>⇒ Instituer auprès de la commune pour la prise en charge de la facture d'eau de l'école</p>	



Une vue des ouvrages d'assainissement réhabilités et de l'entrée d'une classe à l'arrivée de la mission

III. Rencontres institutionnelles

La mission a été une opportunité de rencontre et d'échanges institutionnels. En plus de comprendre les missions des services techniques et leur organisation, ces visites d'échanges ont permis d'apprécier les relations de travail entre les ONGs/opérateurs (Le Partenariat) et les partenaires locaux.

A cet effet la rencontre avec l'ARD (Agence régionale de développement) élargie au service régional de l'assainissement et au GRET (ONG française au Sénégal) a permis d'apprécier (i) leur mission (appui à la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales, planification du développement et animation du territoire régional) et (ii) leur rôle dans le cadre du projet (appui à la cartographie des écoles sans eau, actualisation des besoins éducatifs, planification). Le service de l'assainissement accompagne les interventions dans ce secteur (appui au suivi technique, à la formation des acteurs éducatifs).



La visite de l'OLAC (Office des lacs et cours d'eau) a été un moment d'échanges entre gestionnaire de réserve stratégique d'eau. L'OLAC (www.olac.sn) a pour mission, la gestion et de la planification des ressources en eau du lac de Guiers et des cours d'eau nationaux (pérenne et temporaire). Les grandes lignes du nouveau plan de développement stratégique présenté par le directeur des études et de la réglementation (Dr Cissé), ambitionne entre autre d'améliorer la gouvernance des ressources (planification, suivi des prélèvements/usages, valorisation des potentialités des plans d'eau) de d'accompagner le développement d'activités économiques et de résilience face aux changements climatiques.

Une perspective de partenariat (technique notamment) a été également discutée. M Defleselle est intéressé par les expériences de partenariats entre agences de l'eau françaises et structures institutionnelles sénégalaises (Ex AEAG-OMVS).

IV. Autres projets visités

◆ Assainissement de la ville de Rosso

En sus de l'école 1 de Ross, la mission a visité les ouvrages d'assainissement dans les ménages et la station de traitement des boues. Ce projet a été accompagné par l'union européenne et la ville de Saint-Laurent Blazié, en partenariat avec la commune de Rosso. La station comporte trois bassins (décantation, épuration).

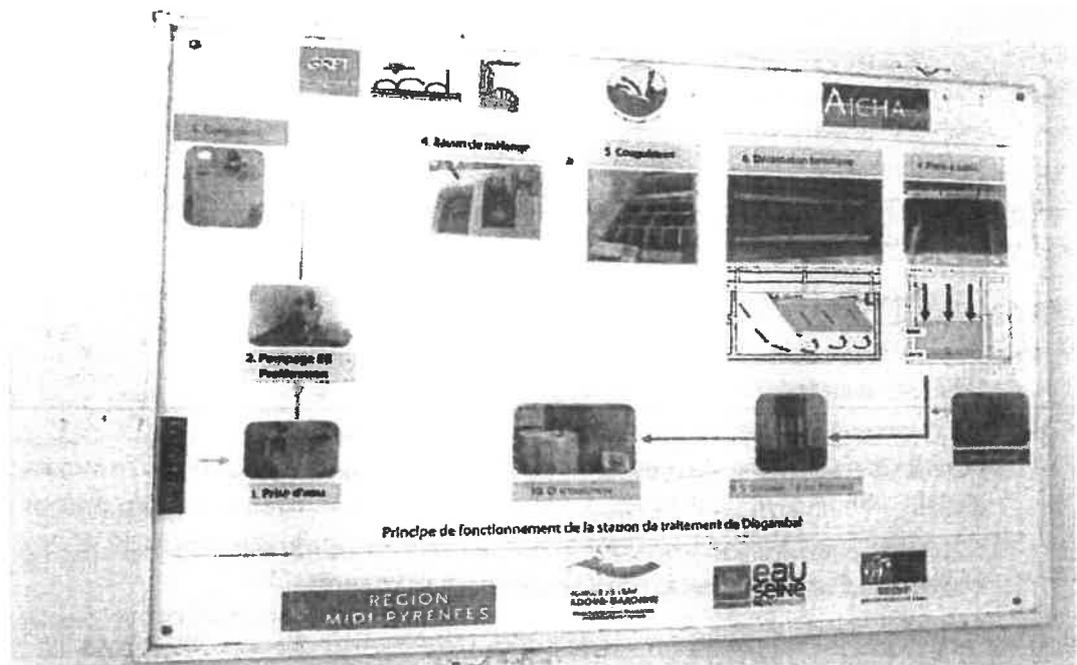


Cette initiative a permis de compléter, par le traitement des boues, la filière d'assainissement de la ville de Rosso. Le service est subventionné par la Mairie pour enrayer le risque de dépotage sauvage des boues ou la vidange manuelle, source de maladie.

Il faudra mentionner que ce projet a été retenu par le PRADALIS (approche filière pour le développement et le suivi de l'assainissement dans les grands centres ruraux sénégalais) mis en œuvre par le pS-Eau.

◆ Visite du Projet d'eau à Diagambal

Le GRET, dans le cadre du projet AICHA (Appui aux Initiatives des Collectivités en Hydraulique et Assainissement) a accompagné la réalisation d'une unité de traitement (prise au niveau d'un bras de fleuve Sénégal) et pompage d'eau pour les populations de Diagambal et environs. Le schéma se présente ainsi



◆ **Visite de l'école Pelour (Commune de Gandiol)**

Cette école est en cours d'accompagnement. L'enjeu était de voir la situation de référence d'une école non encore appuyé par le PAEMS. L'état d'avant-accompagnement se caractérise par (i) l'insécurité (pas de délimitation, passage des animaux, pas de reboisement possible etc.) et (ii) l'absence de point d'eau pour l'entretien des ouvrages d'assainissement et la promotion de l'hygiène. L'école devient moins attractive.



Cours de l'école



Echanges avec des jeunes du village

V. PROGRAMME DE LA MISSION

Participants : M. Claude Defleselle, Agence Artois Picardie et M. Dame NDIAYE, Point Focal pS-Eau au Sénégal

Dates	Activités	Acteurs à rencontrer
Lundi 19	20h 05 mn : Arrivée de Claude Defleselle à AIBD de Dakar Accueil à l'aéroport par Dame et Installation à Villa Rosa (Patte d'oie)	
Mardi 20	A partir de 10h : Voyage pour Saint-Louis (via Mboro Lompoul)	Avec Dame / pS-Eau

	<p>14h 30 : Déjeuner à Kébémér</p> <p>16h 30 : Visite (en cours de route) de projets de Le Partenariat : Ecole Ndoye Diagne (Commune de Gandiole)- Ecole année 2 et 3 du programme AFD/AEAP en cours. Le projet comprend une extension de réseau AEP sur 3 Km.</p> <p>Complémentarité avec le SICOVAL (en coopération avec la commune de Gandiole) et la mobilisation de l'Agence de l'eau Adour Garonne (par le SICOVAL).</p> <p>Visite de l'école PELOUR (en cours d'accompagnement) : appréciation de la situation de référence</p> <p>19h 30 : Installation à l'hôtel La Résidence Saint-Louis et Diner</p>	<p>Avec Daouda Diouf Chef Projet PAEMS Directeur de l'école</p>
<p>Mercredi 21</p>	<p>8h 30 : Rencontre d'échanges avec Le Partenariat (Le PAEMS : objectifs et résultats obtenus- Perspective de retrait en phase 3, financement de l'AEAP etc.)</p> <p>12h : Visite de l'école Gandiaye Peulh (73 élèves, 43 filles) : Point d'eau, équipement d'assainissement, formation, clôture, reboisement</p> <p>13h 15 : Accueil et échange avec la commune de Rosso.</p> <p>Brève présentation par la commune de Rosso du projet Nettoyement & assainissement (Financement UE / Saint-Laurent Blangy). Notamment le volet assainissement, avec la réalisation des latrines individuelles ménages, le dispositif de collecte des boues de vidanges, la dépositante des boues de vidange, le volet sensibilisation en milieu scolaire. L'Agence de l'Eau Artois Picardie est intervenue avec la Commune de Saint-Laurent Blangy pour les interventions dans les écoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visite de l'école 1 de Rosso (753 élèves dont 370 filles) – Point d'eau, réhabilitation du bloc sanitaire - Visite de la station de traitement des boues et de la décharge (déchets) <p>15h 30 : Déjeuner à Richard Toll et retour à Saint-Louis</p> <p>18h : Retour et visite libre à Saint Louis – Nuitée à Saint-Louis</p>	<p>Nicolas Dupuy Daouda Diouf Fatou Mbaye</p> <p>Maire adjoint de Rosso Service technique Rosso Directeurs des écoles</p>
<p>Jeudi 22</p>	<p>10h : Rencontre institutionnelle avec l'ARD (Agence régionale de développement de Saint-Louis) : Missions, dispositif d'appui aux CT et partenariat local avec les opérateurs (ONGs etc.)</p> <p>12 : Visite du Projet d'eau à Diagambal (unité de traitement et pompage vers les populations)</p> <p>15h-18h : Visite du parc de Djoudji : écosystème, biodiversité, écotourisme</p>	<p>Abdourahmane GUEYE / Planification - ARD Abdou Salam Ndao / ARD Abdoulaye Senghor / SRA Djiby Sarr / GRET</p>
<p>Vendredi 23</p>	<p>9h : Visite Lange de Barbarie : Problématique de la remontée des eaux, impact réel des changements climatiques</p> <p>10h- Village artisanale de Saint Louis</p> <p>10h 45 : Rencontre institutionnelle avec le Directeur des études et de la réglementation de OLAC (Office National des Lacs et Cours d'Eau) : Mission, gestion des ressources en eau au Sénégal- Perspectives de partenariat</p> <p>15h : Déjeuner à Thiès – Les Délices et Visite du Village artisanale de Thiès</p> <p>20h : Nuitée à Dakar – Hôtel VDN</p>	<p>Boubacar Cissé / OLAC</p>
<p>Samedi 24</p>	<p>A partir de 9h : Visite à Dakar : - Gorée (déjeuner sur place)</p>	<p>Avec Dame</p>

	- Marchés Kermel et Village artisanale de Soubédioune	
Dim 25	A partir de 7h 00mn : Départ pour l'aéroport et Retour en France	



Le 11. 2018.
 Beaucoup de bonnes surprises
 quand on visite cette école.
 Du personnel impliquée pour le
 bien être des enfants. Félicitation
 un projet peut permettre aux
 enfants de jouer en toute quiétude
 à l'extérieur, le jeu projet piloté par
 la volonté de l'école et les
 différents partenaires.

[Signature]
 e. Dellevalle
 représentant l'équipe de
 l'Association Française.

Un commentaire à l'école de Gandiaye Peulh

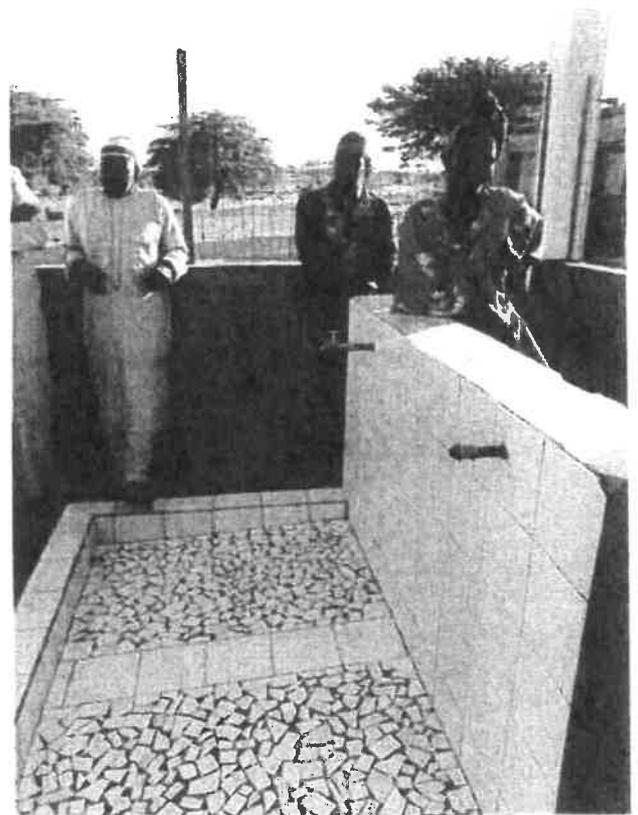
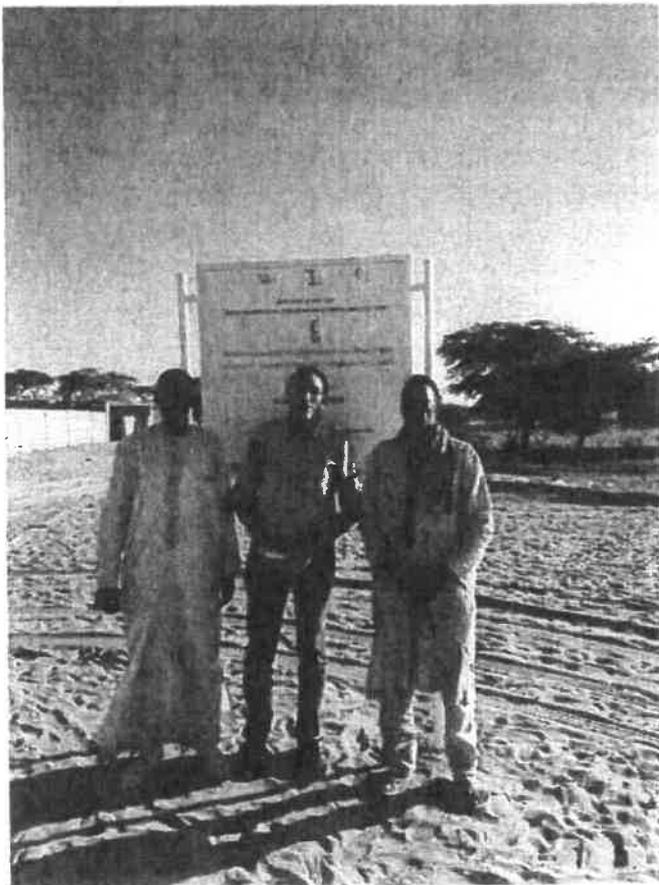
Claude DEFLESSELLE

MISSION AU SENEGAL

* Départ de Dakar le mardi 20 novembre vers Saint-Louis

Arrivée au village de NDOYE DIAGNE où nous retrouvons les représentants de l'ONG « Le Partenariat ».

Accueil et explications du fonctionnement de la borne fontaine mise en place. Ce point d'accès à l'eau a été réalisé grâce au prolongement d'une canalisation d'eau réalisé par le syndicat d'eau sénégalais. La gestion de cet accès est effectuée par un collectif de femmes.



C'est une fontainière qui a été désignée pour permettre l'accès à l'eau pour l'ensemble du village

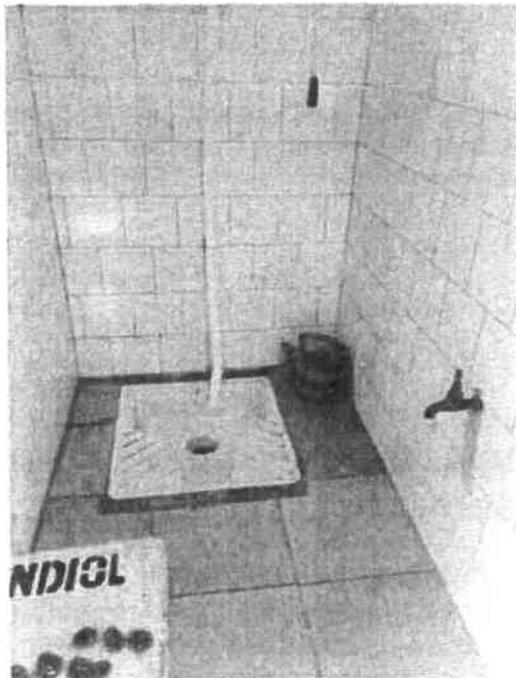
La fontainière vend la bassine d'eau 20 FCFA, une bassine fait à peu près 20 litres, cela correspond à 1 FCFA le litre soit 1000 Francs pour 1000 litres, donc environ 1,5€ le m³. Le prix d'achat est de 500 FCFA, le bénéfice sert à provisionner un fonds destiné à effectuer la maintenance ou différents travaux et réparations. Le solde permet de payer la fontainière. Elle ouvre l'accès à l'eau de 5 heures le matin à 23 heures le soir.

Ensuite, nous sommes allés visiter l'école et les travaux d'adduction d'eau et d'installation de latrines.



Les instituteurs présents ont insisté sur la nécessité de sécuriser l'enceinte de l'école suite à ces travaux. Cela évite l'utilisation des installations d'eau par d'autres que les enfants de l'école.

Deuxième visite : l'école de PELOU,



On constate que les enfants doivent aller chercher l'eau à la fontaine de l'école avec une bouilloire et l'utiliser pour le nettoyage.

L'accès à l'eau n'est pas en libre service...

x



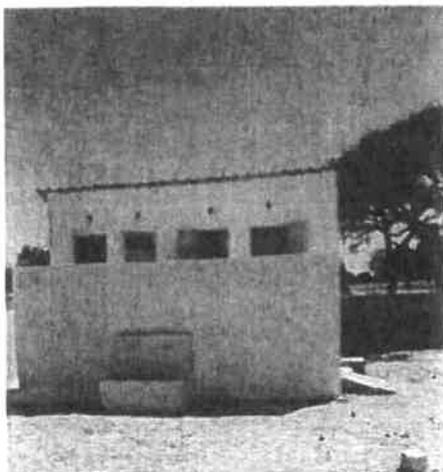
Nous sommes aussi allés voir l'ancien puits et on constate que le récipient pouvant remonter de l'eau a une faible contenance. Tout est fait pour utiliser le moins d'eau possible.

* **Arrivée le soir à Saint-Louis.**

* **Mercredi 21 novembre**

Rencontre le matin avec Nicolas DUPUY, responsable de l'ONG « Le Partenariat », association présente au Sénégal depuis 1981. La volonté est de responsabiliser les communautés locales, de ne pas se substituer aux acteurs locaux, mais de les accompagner. Cette association a d'autres programmes que l'accès à l'eau. Ils mettent en place des actions sur la gestion des déchets, pour les énergies renouvelables, et l'insertion des jeunes.

Nous allons ensuite à l'école de **GANDIAYE PEULH.**



Point d'eau et sanitaires séparés
filles/garçons



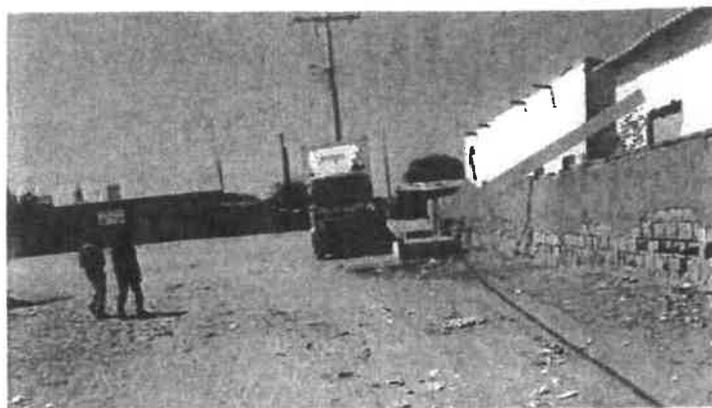
Cette école a vu ses effectifs doubler depuis la réalisation des travaux. La scolarisation est passée de 10 élèves au premier cours à 32 aujourd'hui. Là aussi les enseignants ont insisté sur les besoins de fermer l'accès à l'école

ROSSO

Visite d'une école

L'école est importante : elle compte 760 élèves, avec une moyenne de 72 élèves par classe. Les toilettes filles et garçons sont séparées.

En plus des aides apportées pour l'école, un dispositif de collecte des boues de vidange par quartier est mis en place. Ces boues sont évacuées par les services de la commune et traitées dans une mini station. Ce programme est financé par notre agence et la commune de Saint-Laurent-Blangy près d'Arras. Des particuliers ont aussi mis en place ce système d'évacuation des eaux usées dans leur cour. L'évacuation des fosses étanches se fait tous les 3 mois, vers la station d'épuration.



Point de collecte des eaux usées pour les habitants du quartier

Puis visite avec les représentants de la municipalité de Rosso de leur station de traitement des eaux usées, au même endroit ils mettent en place un traitement sélectif des déchets ménagers, principalement des plastiques.



Station d'épuration, décantation naturelle...



En fin d'après-midi, visite du parc des oiseaux de Djoudj, zone humide de 16 000 hectares, qui a établi un partenariat avec la Baie de Somme



* Jeudi 22 novembre

- Rencontre avec les représentants de l'Agence régionale de développement qui finance, grâce à l'Agence française de développement, les ONG, sur des projets précis.

Il y a 66 écoles dans la région de Saint-Louis, dont plus de 50 écoles n'ont pas accès à l'eau et 30% n'ont pas de latrines. Ils mettent en avant le besoin de relais locaux : chef du village, délégués de quartier.

- Puis visite d'un traitement des eaux du fleuve pour les rendre potables, à grand renfort de sels d'alumine et de chlore.



Point de prélèvement dans le fleuve



Eau épurée



Bâtiment où se trouve l'installation chargée du traitement de l'eau venant du fleuve

* Vendredi 23 novembre

Avant de partir pour Dakar, rendez vous avec l'OLAC office des lacs et cours d'eau, chargé de la restauration des zones humides.

Le problème posé concerne l'avancée des eaux marines, mais aussi la possibilité de transférer l'eau d'une région à l'autre. Une étude est menée quant à la possibilité de capturer l'eau plutôt que la laisser partir à la mer.



Dégâts suite à des crues et à la violence de la mer,
du jamais vu



A cet endroit, il y a quelques années, il
y avait une plage de sable. La mer ne
venait que rarement claquer contre le
mur de la digue.

Les bâtiments et habitations construits en front de mer ont été récemment détruits par la montée des eaux.

* Conclusion

Dans chaque école, a été organisée une brigade d'entretien des sanitaires. Les enfants sont systématiquement sensibilisés à l'économie de l'eau. Ainsi, plutôt que de laisser couler l'eau du robinet, partout, les élèves sont obligés de prélever l'eau dans un récipient avant de se laver les mains ou d'aller aux toilettes.

On constate un manque important d'aides des communes mais, en revanche, un réel investissement de l'ensemble des habitants du village et des instituteurs.

Pour effectuer une mission plus riche en enseignements sur l'utilisation de nos crédits, il faudrait préparer les visites en amont. C'est-à-dire recenser pour les cinq années passées, toutes les communes ou villages auxquels nous avons attribué des aides et, depuis chez nous, organiser un circuit de visite. Ensuite, seulement demander à PSEAU ou tout autre organisme d'établir le programme des visites que **Nous** avons préparé. Chaque visite devrait se faire avec un technicien de l'agence ce qui permettrait de noter plus de remarques des utilisateurs.

Il faudrait aussi avoir, pour chaque site visité, le bilan financier des travaux réalisés. Ce serait la seule façon de savoir si ces travaux sont conformes au projet proposé en amont. Un travail important seul gage pour vérifier et faire un suivi utile de l'utilisation de nos financements.